

PROPOSITION N° 3

CLUB D'AULNAYE

Que nos mandants décident, pas Isabelle Challier !

REMARQUES

Il semble qu'Isabelle Challier impose ses vues à tous, voire au président ; ce n'est pas normal : après tout, dans une municipalité, ce ne sont pas les services techniques qui décident, mais les élus !

REPOSES

Il est vrai que peu de bénévoles aident à l'organisation de la vie du comité : il faut pourtant bien que les responsabilités soient assumées !

Voici à mon sens comment devrait fonctionner le Comité : prenons par exemple l'organisation d'une finale de comité.

MODALITES

Le responsable(*) de la commission des compétitions(*), qui a participé aux réunions des directeurs de compétitions(*) fédérales et interrégionales, et coordonné avec ses homologues le déroulement des finales de ligues(*), propose au conseil exécutif(*) d'amender pour l'année suivante le règlement des compétitions(*), voir en cas d'urgence pour l'année en cours. Si le conseil soumet une objection (par exemple un coût exagéré), c'est le bureau exécutif(*) qui tranchera. Dans tous les cas, les relevé de décisions(*) sont publiés sur le site du comité.

ORGANISATION

(*)Conseil exécutif : Organe de gestion du comité, élu par l'Assemblée Générale des Adhérents. Les nouveaux statuts que la commission des statuts propose y feraient élire 13 membres, dont 10 catégoriels ; Deux d'entre eux seraient cooptés pour compléter le Bureau Exécutif à 5 membres.

Les statuts actuels ont permis d'élire les 5 membres du Bureau Exécutif actuel, et les 10 membres individuels du bureau régional.

(*) Commission des compétitions : Commission créée par le bureau exécutif, et composée de membres du conseil exécutif et de membres extérieurs, voir de salarié du comité. Cette commission a pour tâche d'organiser les compétitions du comité.

Son existence n'est pas expressément prévue dans les textes de la fédération.

Aujourd'hui, ce qui en tient lieu est la réunion du bureau exécutif (y compris membres individuels) et du directeur général (qui est aussi directeur des compétitions). Cette commission remet un rapport au bureau régional de fin de saison pour l'organisation de la saison suivante.

(*) Responsable de la commission des compétitions : Il est désigné par le bureau exécutif parmi ses membres, ou à défaut parmi les membres du conseil exécutif. Il a pour mission d'animer la commission, de représenter le comité à la fédération et dans les réunions de ses homologues de ligue. Il sera désigné à cet effet « Directeur des compétitions » pour la Vallée de la Marne, et figurera à ce titre dans les documents fédéraux. Il aura vocation à se proposer comme directeur de compétition au niveau Ligue si le besoin s'en fait sentir.

Aujourd'hui, et sans doute par manque de volontaire, la tâche en incombe à Isabelle Challier.

(*) Directeur des compétitions : Un document fédéral donne la liste des directeurs de compétition des comités, quoiqu'il n'agisse que sur instruction de son président (RNC 2010, Titre II Chap. I. Art. 11.2 SB.1); L'existence d'un directeur de ligue est expressément prévue. (RNC 2010, Titre II Chap. I. Art. 7), mais la liste n'est pas publiée.

Aujourd'hui, pour la Vallée de la Marne, le directeur actuel est Isabelle Challier. La présidence de ligue n'est pas attribuée à la Vallée de la Marne.

(*) Finales de ligues : Un Règlement National des Compétitions, prévoit expressément l'organisation des compétitions fédérales, et laisse une marge pour certaines modalités par exemple pour l'organisation des stades de qualification en équipe (Titre II Chap. II. Section 3 Art. 39.2) ou pour les montée descente entre divisions d'interclubs (Titre II Chap. II. Section 4 Art. 44.5). Je propose qu'elles figurent dans un document accessible sur le site du comité, le règlement des compétitions de la vallée de la Marne.

Aujourd'hui, les règles existantes sont reconduites d'une année l'autre, après avoir été présentées au Bureau Régional de fin de saison.

(*) Règlement des Compétitions de la Vallée de la Marne : Il serait bon que les règles régissant les compétitions propre au comité (Challenge du comité, Simultané du comité, attribution des PE/PP su quota, etc.) figurent dans un Règlement des compétitions de la Vallée de la Marne, accessible sur le site du comité..

Aujourd'hui des affichages réguliers dans la salle du comité en rappellent l'existence ainsi que le cumul des PE/PP distribués.

(*) Comptes rendu et Relevés de décisions : De la même façon qu'est fourni à tous les membres du bureau régional un compte rendu des travaux de l'actuelle commission des compétitions, Il me semble important que toutes les décisions du Bureau Exécutif ou du futur Conseil Exécutif soit accessible à tout moment à tous, et le moyen le plus pratique me semble être la publication sur le site du comité

Samuel Rozenberg